

# REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

## CREATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION

### Article 7 bis - Liste des Commissions Fédérales

Commissions Fédérales relevant de la compétence du Comité Exécutif :

[...]

- Commission Fédérale de Discipline

- ***Commission Fédérale de Discipline du Football Professionnel***

- Commission Supérieure d'Appel

[...]

### Article 12 - Commission Fédérale de Discipline

La Commission Fédérale de Discipline dispose d'une compétence disciplinaire générale en application de l'Annexe 2 aux Règlements Généraux.

Par ailleurs, Elle est compétente en premier ressort pour tout ce qui concerne les incidents constatés :

- *lors des rencontres officielles organisées par la F.F.F., à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Fédérale de Discipline du Football Professionnel, visées à l'article 12 bis des présents Règlements,*

- lors de rencontres amicales internationales opposant des clubs français évoluant à un niveau national, à des clubs étrangers, tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

- lors de rencontres amicales nationales opposant des clubs français évoluant dans un championnat national visé à l'article 132 des présents Règlements.

Elle ne traite pas les incidents constatés lors des rencontres opposant des clubs de Ligue 1 et/ou de Ligue 2 entre eux, qui relèvent de la compétence de la Commission de discipline de la L.F.P.

### Article 12 bis - Commission Fédérale de Discipline du Football Professionnel

*La Commission Fédérale de Discipline du Football Professionnel dispose d'une compétence disciplinaire générale en application de l'Annexe 2 aux Règlements Généraux.*

*Elle est compétente en premier ressort pour tout ce qui concerne les incidents constatés lors des rencontres des Championnats de Ligue 3, d'Arkema Première Ligue, de Seconde Ligue et de la Coupe de la Ligue Féminine de Football Professionnel.*

## Règlement Disciplinaire

### Article 3 - Les organes disciplinaires

3.1.1 La répartition des compétences

[...]

a) Compétitions et domaines relevant de la compétence de la F.F.F. :

- Première instance : Commission Fédérale de Discipline, ***Commission Fédérale de Discipline du Football Professionnel***, ou toute autre commission ayant une compétence disciplinaire
- Appel et dernier ressort : Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. [...]

## Statut de l'Arbitrage

### Article 3 - La Commission Fédérale de l'Arbitrage

[...]

6. Représentations :

La Commission Fédérale de l'Arbitrage est représentée, avec voix délibérative, au sein des Commissions suivantes :

- La Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F.,
- La Commission Fédérale de Discipline
- ***La Commission Fédérale de Discipline du Football Professionnel***,
- La Commission Fédérale de la Coupe de France,
- La Commission de Discipline de la L.F.P..

[...]

Date d'effet : saison 2026 / 2027